

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020/37

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 19

Séance du 27 novembre 2020 à 19H30
A la Salle Multiculturelle – Espace M. Wolfersberger

CONSEILLERS EN
FONCTION : 19

Sous la présidence de M. Denis LOUTRE, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : 16

Membres présents : MM. Denis LOUTRE, Gérard LEYENDECKER, Christian LAUCH, Jean-Claude ROTH, Denis MAZERAND, Philippe DIDIERJEAN, Jean-Marc HENRY, Olivier GROSSE,
Mmes Valérie DITTLY, Martine FROEHLICHER, Josiane SCHWEY, Laurence HOFFMANN, Sylvie SEYER, Karine FISCHER, Isabelle GROSSE, Nathalie BARBIER.

Membres absents excusés : M. Alexandre RIESE, M. Alexis UNTEREINER, Mme Elisabeth BOURGEOIS ;

◇◇◇◇◇◇◇◇

REHABILITATION DE L'AIRE DE JEUX RUE DES PRIMEVERES
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION
D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

L'aire de jeux de la rue des Primevères a été créée en juin 2004. Il s'agit d'un ensemble de jeux de marque JMS à structure bois.

Année après année, un certain nombre de non-conformités sont apparues au cours des vérifications périodiques externes successives, à chaque fois corrigées.

En revanche, la dernière vérification faite au mois de juillet 2020 révèle des désordres irréparables liés à l'usure (toboggan) et au pourrissement de certains éléments structurels en bois (agrès).

Un projet de restructuration profonde de l'aire de jeux a été établi par la société EPSL de LINGOLSHEIM, avec le remplacement des agrès vétustes par de nouveaux ensembles en structure acier, plus chers mais plus pérennes, assorties de leurs aires de réception amortissantes coulées en place.

Le montant prévisionnel de ces travaux porte sur la somme de 29 887,00 € HT soit 35 864,40 € TTC.

En outre, afin de sécuriser l'aire de jeux et d'en contrôler l'accès, il paraît nécessaire de l'équiper d'une clôture périphérique associée à une barrière d'entrée sélective réservée uniquement au passage de piéton/poussettes, le tout pour un montant de 8 428,60 € HT soit 10 114,32 € TTC.

Le montant total de cette réhabilitation d'aire de jeux est établi à 38 315,60 € HT soit 45 978,72 € TTC.

Cette opération est susceptible de faire l'objet d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) régie par les articles L 223-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-35 du Code Général des Collectivités Locales.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, après délibération, décide :

Art. 1 : d'approuver le programme d'opération relatif au projet de réhabilitation de l'aire de jeux rue des Primevères pour un montant prévisionnel de 38 315,60 € ainsi que son calendrier prévisionnel.

Art. 2 : de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires (DETR) 2017

Art. 3 : d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

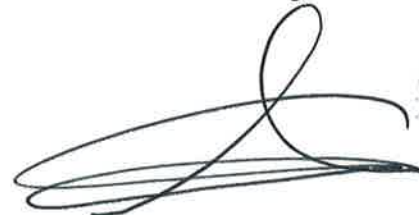
Nature des dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Travaux EPSL	29 887,00	Etat – DETR 2021	22 989,00	60,00%
Clôture SCHERTZ	8 428,60	Fonds propres	15 439,60	40,00%
Total :	38 428,60	Total :	38 428,60	100,00%

Art. 4 : d'imputer les montants correspondants à l'article 2313 de la section d'investissement des budgets primitif 2021 et suivants, où les crédits seront votés.

Art. 5 : d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

Réding, le 1^{er} décembre 2020

Le Maire de Réding,



Denis LOUTRE

